



MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

# LA RÉSIDENCE LA GARENNE À ARQUES FAIT PEAU NEUVE



Ce mercredi 4 septembre s'est tenue **la cérémonie mettant un point final aux travaux de réhabilitation** de la résidence La Garenne à Arques, en présence de Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat, Bruno Fontalirand, Directeur général de Pas-de-Calais habitat, Sophie Pagès, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer, Joël Duquenoy, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Benoît Roussel, Maire d'Arques.



L'ensemble, disposé en impasse, est composé d'**un immeuble collectif, de maisons individuelles et d'extérieurs privatifs et collectifs majoritairement végétalisés.**

La résidence se situe dans un environnement paisible non loin du centre-ville et particulièrement verdoyant.

Désormais, les locataires de l'immeuble La Garenne à Arques bénéficient d'**un cadre de vie renouvelé avec des appartements entièrement rénovés.** En effet, Pas-de-Calais habitat a effectué **une réhabilitation des 18 logements collectifs, de janvier 2023 à janvier 2024.**

L'objectif était d'**améliorer le confort et les performances thermiques du bâtiment en passant d'une étiquette énergie G à C.**

Les travaux ont porté sur **l'isolation, la rénovation des toitures, l'étanchéité du bâti, le remplacement des menuiseries, la rénovation complète du sas d'entrée et l'amélioration du confort intérieur des appartements.**



Plus précisément, les façades et les combles de la résidence ont été isolés, puis les toitures terrasses, les terrasses privatives et les toitures en tuiles ont été rénovées.

Les jardinières ont été remplacées par des garde-corps métalliques.

Le hall d'entrée a bénéficié d'une rénovation complète avec le remplacement des portes et des boîtes aux lettres, la pose d'un système d'interphonie et la reprise des embellissements intérieurs.

Dans les logements, les équipements sanitaires ont été remplacés et le réseau électrique a été entièrement rénové.

Le système de ventilation a également été revu pour **améliorer la qualité de l'air intérieur.**

**Le chauffage est à présent optimisé** grâce à de nouveaux radiateurs à chaleur douce.

Les locataires bénéficient également d'un local vélos sécurisé et d'un enclos extérieur à poubelles avec **un contrôle d'accès.**

### **Les aménagements extérieurs**

En octobre 2022, **Pas-de-Calais habitat a organisé une balade résidentielle avec les locataires** afin de réfléchir conjointement à la manière dont les espaces verts pourraient être valorisés. Sur les 18 résidents, 16 ont répondu présents, ce qui montre l'importance accordée par les locataires à leur cadre de vie.

Cet échange a notamment permis d'**éviter l'abattage d'un arbre majestueux, un cèdre du Liban**, qui aurait été remplacé par des containers d'ordures ménagères.

Ces derniers ont finalement trouvé une autre place qui convienne à chacun en termes de proximité.

Des difficultés quant à **l'usage du composteur** ont également été relevées. C'est pourquoi, Pas-de-Calais habitat a accolé une notice d'utilisation supplémentaire aux différents bacs à compost.

Par ailleurs, la résidence se situant dans une impasse, les véhicules avaient tendance à franchir la pelouse pour faire demi-tour.

**Afin de préserver les pelouses et faciliter la circulation intérieure des véhicules, des murets bas en gabion ont été installés ainsi que des potelets en bois.**

De plus, de **nouveaux bancs** permettent d'apprécier le **cadre de vie « agréable, calme et verdoyant »** comme décrit par les résidents, lesquels ont participé à un **atelier de plantation, de création de parterres fleuris et de nettoyage des massifs** pour améliorer le fleurissement de la résidence.

Concernant les maisons individuelles, les **cheminements piétons ont également été réaménagés.**

Selon Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat :

**« En initiant ici la première concertation locative sur les espaces verts, Pas-de-Calais habitat offre aux locataires la possibilité de se prononcer sur l'amélioration de leur cadre de vie extérieur. »**



### Des locataires satisfaits des travaux :

*«Après les travaux, ma facture d'électricité mensuelle est passée de 140 € à 98 €, je vois la différence !»*

*Jeanne-Marie, locataire de l'appartement n°10*

Cette opération de réhabilitation représente pour Pas-de-Calais habitat un investissement de **1 165 079 €**, soit **92 500 € par logement**.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de l'État au titre du **Plan de Relance 2022** d'un montant de 180 000 € et de 90 000 € de la **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer**.





## La fiche d'identité

Nom de la résidence	<b>La Garenne</b>
Année de construction	<b>1985</b>
Nombre de logements	<b>18</b>
Typologie	<b>8 T2 ET 10 T3</b>
Étiquette énergétique	<b>C</b>



## Le financement

Plan de relance 2022- DDTM	<b>180 000 €</b>
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer	<b>90 000 €</b>
Prêt PAM CDC	<b>420 660 €</b>
Éco prêt CDC	<b>333 000 €</b>
Fonds propres	<b>141 419,47 €</b>
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>1 165 079,47 €</b>



### Contact presse

**Céline Vicongne**

Chargée des relations presse

Mail : [celine.vicongne@pasdecalais-habitat.fr](mailto:celine.vicongne@pasdecalais-habitat.fr)

Tél : 03 21 16 86 20 / 07 88 75 10 12